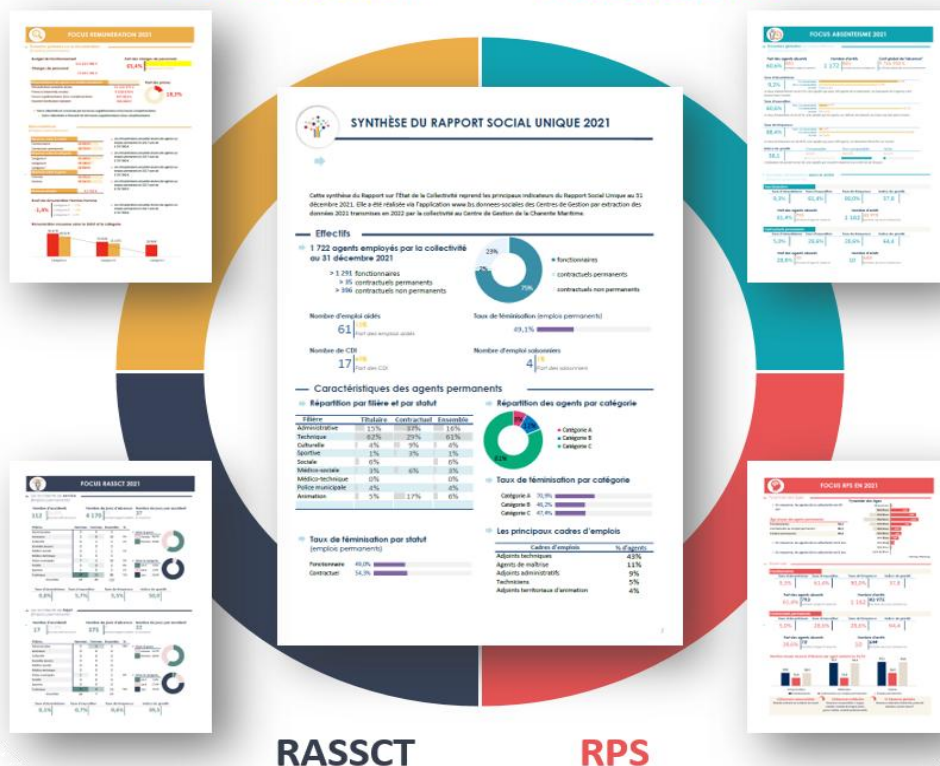


La synthèse et les focus du RAPPORT SOCIAL UNIQUE

Egalité professionnelle

Rémunération

Absentéisme



RASSCT

RPS

COMMUNES DE 20 A 49 AGENTS

2024



DONNÉES SOCIALES
DES CENTRES DE GESTION

Date de publication : 17/12/2025
Synthèse réalisée par le Centre de Gestion de la
Charente



SYNTHÈSE DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2024



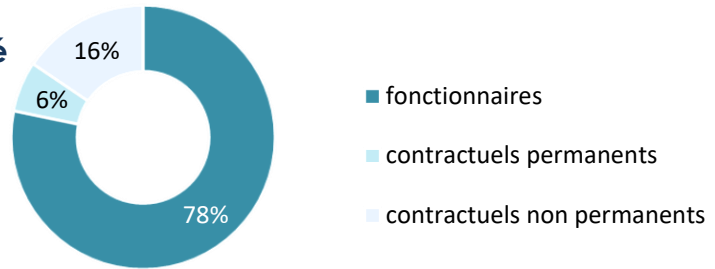
COMMUNES DE 20 A 49 AGENTS

Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2024. Elle a été réalisée via l'application www.bs.donnees-sociales des Centres de Gestion par extraction des données 2024 transmises en 2025 par la collectivité au Centre de Gestion de la Charente.

Effectifs

➔ 648 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2024

- > 507 fonctionnaires
- > 40 contractuels permanents
- > 101 contractuels non permanents



Nombre d'emplois aidés

40 | 6%
Part des emplois aidés (tous emplois)

Taux de féminisation (emplois permanents)

62,3%

Nombre de CDI

3 | 8%
Part des CDI (tous contrats)

Nombre d'emplois saisonniers ou accroissement

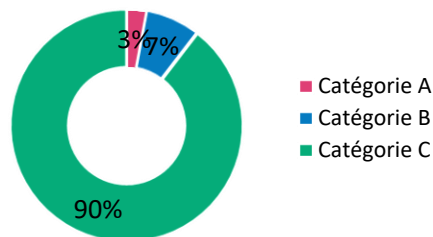
49 | 8%
Part des saisonniers (tous emplois)

Caractéristiques des agents permanents

➔ Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Ensemble
Administrative	21%	28%	22%
Technique	66%	65%	66%
Culturelle	3%		2%
Sportive	0%		0%
Sociale	3%	3%	3%
Médico-sociale	0%	3%	0%
Police municipale	2%		2%
Animation	5%	3%	5%

➔ Répartition des agents par catégorie



➔ Taux de féminisation par catégorie

Catégorie A 87,5%
Catégorie B 63,4%
Catégorie C 61,4%

➔ Taux de féminisation par statut (emplois permanents)

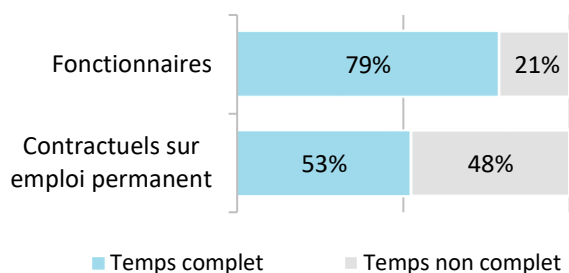
Fonctionnaire 61,7%
Contractuel 70,0%

➔ Les principaux cadres d'emplois

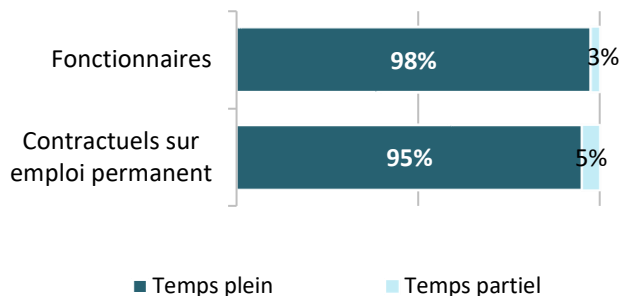
Cadres d'emplois	% d'agents
Adjointes techniques	58%
Adjointes administratifs	16%
Agents de maîtrise	6%
Adjointes territoriaux d'animation	4%
Rédacteurs	3%

Temps de travail des agents permanents

➔ Répartition des agents à temps complet ou non complet



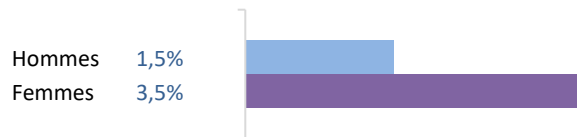
➔ Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



➔ Les filières les plus concernées par le temps non complet

Filière	Fonctionnaire	Filière	Contractuel
Animation	29,2%	Sociale	100,0%
Technique	25,4%	Technique	57,7%
Sociale	17,6%	Administrative	27,3%

➔ Part des agents permanents à temps partiel selon le genre



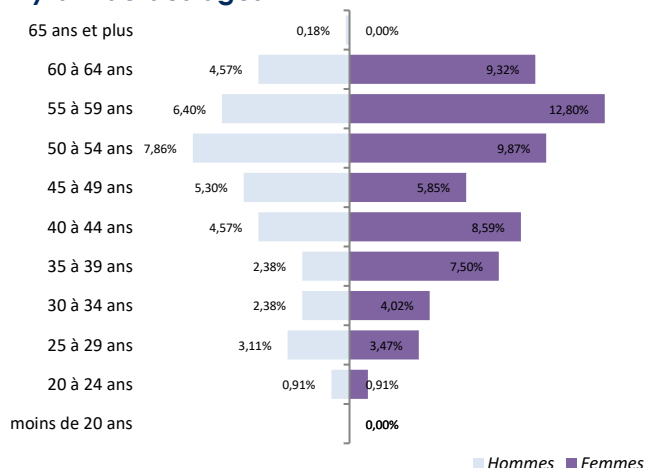
Pyramide des âges

➔ En moyenne, les agents de la collectivité ont 48 ans

Âge moyen des agents permanents

Fonctionnaires	48,5
Contractuels sur emploi permanent	42,1
Emplois permanents	48,0

➔ Pyramide des âges



Équivalent temps plein rémunéré

➔ 33 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année

> Fonctionnaires	26,1
> Contractuels sur emploi permanent	2,9
> Contractuels sur emploi non permanent	4,0

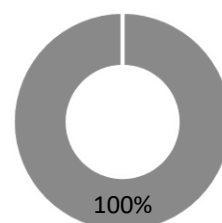
Répartition des ETPR permanents par catégorie

Catégorie A	1,3
Catégorie B	2,6
Catégorie C	25,1

Positions particulières

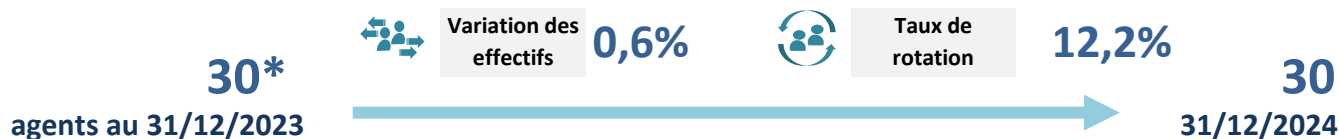
1,6% des agents permanents sont en position statutaire particulière

- Agents détachés dans une autre structure
- Agents détachés dans la collectivité
- Agents mis à disposition dans une autre structure
- Agents mis à disposition dans la collectivité
- Autres positions particulières



Mouvements

Evolution des effectifs permanents



65 départs

68 arrivées

Principaux motifs (départs nets)

Fin de contrat (ne pas inclure les agents contractuels mis en stage dans l'année)	46%
Départ à la retraite	25%
Mutation (changement de collectivité)	12%
Démission	8%
Mise en disponibilité sur demande	5%

Principaux motifs (arrivées nettes)

Remplaçants	41%
Article 3 hors remplaçants, retours ou réintégrations	22%
Recrutement direct - Agent déjà présent en tant que contractuel non permanent	18%
Voie de mutation	7%
Recrutement direct - Nouvel arrivant dans la collectivité	6%

Évolution professionnelle

Part des agents avec avancement d'échelon

47,1%

Part des agents avec avancement de grade

5,3%

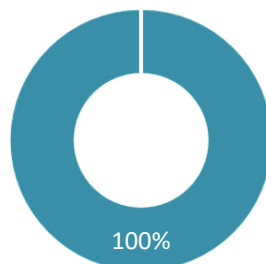
Part des agents avec promotion interne*

2,2%

*Promotion interne avec ou sans concours/examen professionnel

Des indemnités de fin de contrat ont été versées par la collectivité

Aucune procédure de rupture conventionnelle n'a été initiée au sein de la collectivité



■ Procédures initiées par un agent

Sanctions disciplinaires

0 sanction disciplinaire prononcée dans l'année

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires

	-	
Sanction 1er groupe	0	0
Sanction 2ème groupe	0	0
Sanction 3ème groupe	0	0
Sanction 4ème groupe	0	0

Aucune sanction prononcée à l'encontre de fonctionnaires stagiaires

Aucune sanction prononcée à l'encontre de contractuels

Principal motif des sanctions prononcées (fonctionnaires et contractuels)

-

Budget et rémunérations

➔ Les charges de personnel représentent 52% des dépenses de fonctionnement

Budget de fonctionnement*	2 493 420 €	Charges de personnel*	1 304 030 €	➔	Soit 52,3 % des dépenses de fonctionnement
* Montant global					

➔ Répartition de la rémunération annuelle brute des emplois permanents

Rémunération annuelle brute	Rémunération statutaire 12 173 599 €
14 228 315 €	Primes 1 738 906 €
	SFT* 94 994 €
	HSC 109 092 €
	NBI* 111 724 €

*uniquement des fonctionnaires

➔ Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative	51 787 €	42 338 €	35 675 €	37 070 €	28 373 €	23 421 €
Animation	-	-	34 155 €	s	26 893 €	s
Culturelle	s	-	32 201 €	-	27 213 €	-
Incendie secours	-	-	-	-	-	-
Médico-sociale	-	-	s	s	-	-
Médico-technique	-	-	-	-	-	-
Police municipale	-	-	s	-	30 619 €	-
Sociale	s	-	-	-	26 331 €	s
Sportive	-	-	s	-	-	-
Technique	-	-	37 239 €	-	26 378 €	24 140 €
Moyenne toute filière	50 418 €	42 338 €	35 246 €	31 691 €	26 848 €	24 045 €

s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

➔ La part du régime indemnitaire sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 12,22 %

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations

Fonctionnaires	12,28%
Contractuels sur emploi permanent	11,47%
Emplois permanents	12,22%

- ➔ Le RIFSEEP a été mis en place pour les fonctionnaires
- ➔ Les primes ne sont pas maintenues en cas de congé de maladie ordinaire
- ➔ 416,16 heures supplémentaires ou complémentaires réalisées et rémunérées
- ➔ 3 allocataires ont bénéficié de l'indemnisation du chômage (anciens fonctionnaires)

➔ IFSE et CIA selon la catégorie et le genre

Montant annuel moyen par ETPR	Fonctionnaires						Contractuels sur emploi permanents					
	Femmes			Hommes			Femmes			Hommes		
	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA
Catégorie A	8 511 €	732 €	8%	13 700 €	2 800 €	17%	8 361 €	2 082 €	20%	-	-	-
Catégorie B	5 066 €	488 €	9%	6 950 €	455 €	6%	5 880 €	743 €	11%	-	-	-
Catégorie C	2 108 €	333 €	14%	2 223 €	347 €	14%	422 €	8 €	2%	1 011 €	190 €	16%

s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

Absences

➔ En moyenne, 19,2 jours d'absence pour tout motif médical « compressible » par fonctionnaire

➔ En moyenne, 18,6 jours d'absence pour tout motif médical « compressible » par agent contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	5,26%	5,09%	5,24%	1,63%
Taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)	6,90%	5,09%	6,77%	1,63%
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	7,14%	5,88%	7,05%	1,93%

Cf. p8 méthodologie groupes d'absences

Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)*100

➔ 33,33 % des agents ont eu au moins un jour de carence prélevé dans l'année

Accidents du travail

➔ 29 accidents du travail déclarés

5,3 accidents du travail pour 100 agents permanents

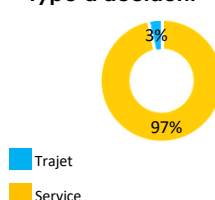
64 jours en moyenne d'absence consécutifs par accident

➔ 90% des accidents du travail concernent la filière Technique

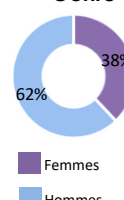
Filière



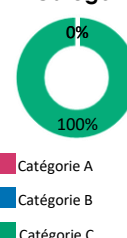
Type d'accident



Genre



Catégorie



■ Technique ■ Administrative ■ Animation ■ ■ ■ ■ ■

Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

Nombre de BOETH sur emploi permanent

72 | 13,2% Part des BOETH sur emploi permanent

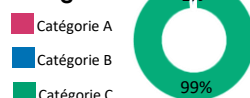
Genre



Statut



Catégorie



Prévention et risques professionnels

➔ 3 agents affectés à la prévention

Dépenses en matières de prévention : 6 721 €

Formations 1 229 €

Dépenses correspondant aux mesures prises dans l'année pour l'amélioration des conditions de travail 5 492 €

- Existence d'un document unique (DUERP) 38,9%
- Existence d'un plan de prévention des risques psychosociaux 11,1%
- Existence d'une démarche de prévention des TMS 16,7%
- Existence d'une démarche de prévention des risques cancérogènes (CMR) 11,1%
- Existence d'un registre de santé et de sécurité au travail 27,8%
- Adhésion à un contrat d'assurance pour la gestion du risque maladie 66,7%

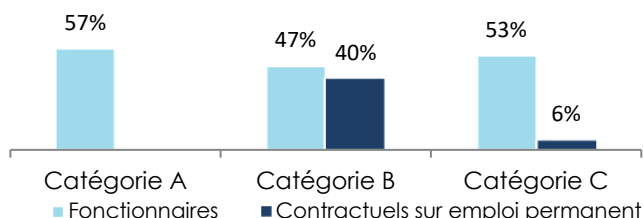
Formation

➔ 50% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

Femmes 52,5%

Hommes 45,1%

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation

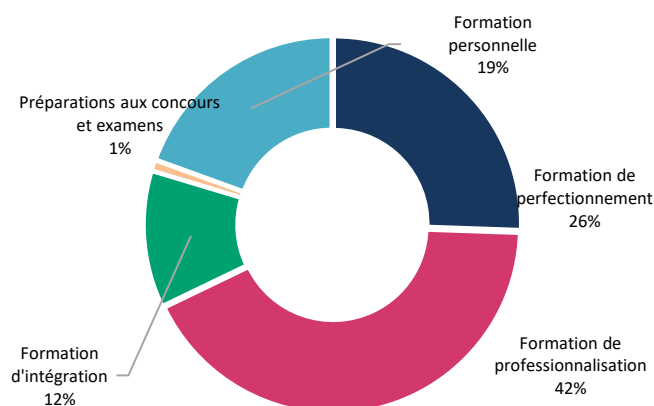


Le budget consacré à la formation est de **11 731 €**

Répartition des dépenses par organisme

CNFPT au titre de la cotisation	53,7%
Autres organismes	31,2%
Formation des apprentis	10,5%
Frais de déplacement	4,2%
CNFPT au-delà de la cotisation	0,4%

➔ Répartition selon le type de formation



Nombre moyen de jours de formation par agent permanent

> 1,8 jour par agent

Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT cotisation obligatoire	72,4%
Autres organismes	26,1%
Collectivité	1,0%
CNFPT au-delà de la cotisation	0,5%

Action sociale et protection sociale complémentaire

➔ Il existe un accord collectif sur la protection sociale complémentaire au sein de la collectivité

	Santé	Prévoyance
Montant annuel moyen par bénéficiaire	199 €	149 €
Nombre de bénéficiaires	190	310

L'action sociale

Prestations servies directement par la collectivité	16,7%
Prestations servies par l'intermédiaire d'un centre de gestion	5,6%
Prestations servies par l'intermédiaire d'une association nationale	44,4%
Prestations servies par l'intermédiaire d'un organisme à but non lucratif ou d'une association locale	16,7%

Relations sociales

➔ La collectivité n'a pas été concernée par des grèves

Nombre de réunions des instances

CST	0
CAP	0
CCP	0

➔ La collectivité n'a pas engagé de négociations collectives

Les principales négociations

Formation professionnelle et formation tout au long de la vie

Insertion professionnelle, maintien dans l'emploi et évolution professionnelle des personnes en situation de handicap

Conditions et organisation du travail (dont actions de prévention dans les domaines de l'hygiène, de la sécurité et de la santé au travail)

— Précisions méthodologiques

➔ ¹Formules de calcul - Effectif théorique

Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au 31/12/2023

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2023

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires non rémunérés
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :

Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2023

+ Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2023

²Formules de calcul - Taux d'absentéisme

$$\frac{\text{Nombre de jours calendaires d'absence}}{\text{Nombre d'agents au 31/12/2024} \times 365} \times 100$$

Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie

Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

3 « groupes d'absences »

1. Absences compressibles : Maladie ordinaire et accidents du travail	2. Absences médicales : <i>Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle</i>	3. Absences Globales : <i>Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons*</i>
---	---	---

** Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...)*

Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.

➔ En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

— Réalisation

Cette fiche synthétique reprend les principaux indicateurs sociaux issus du Rapport Social Unique 2024. Les données utilisées sont extraites du Rapport sur l'État de la Collectivité 2024 transmis en 2025 par la collectivité. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble sur les effectifs de la collectivité.



L'outil automatisé développé sous QLIK SENSE permettant la réalisation de cette synthèse a été réalisé par l'Observatoire de l'emploi et de la FPT de Nouvelle-Aquitaine et le CIG de la Grande-Couronne.

Date de publication : décembre 2025

Version 1



FOCUS ABSENTEISME 2024

Emplois permanents uniquement

Données globales sur l'absentéisme (emplois permanents)

*Un agent peut être compté plusieurs fois si absent sur plusieurs motifs

Poids des agents absents*

46,6% | 255
Nombre d'agents absents

Nombre d'arrêts

414 | 14 066
Nombre de jours d'absence

Coût global de l'absence tous statuts*

1 651 972 €
3,5% des dépenses de fonctionnement

*Nb de jours d'absence total X le coût moyen d'un agent (Charges de personnel/ETPR)

Taux d'absentéisme

7,0%

Compressible
Non compressible
Autres



Le taux d'absentéisme est de 7 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 7 agents a été absent toute l'année.

Taux d'exposition

46,6%

Compressible
Non compressible
Autres



Le taux d'exposition est de 47 %, cela signifie que 47 agents sur 100 ont été absents au moins une fois dans l'année.

Taux de fréquence

75,7%

Compressible
Non compressible
Autres



Le taux de fréquence est de 76 %, cela signifie que pour 100 agents, on dénombre 76 arrêts sur l'année.

Indice de gravité*

34,0

Compressible

27,06

Non compressible

169,39

Autre

60,67

L'indicateur de gravité est de 34, cela signifie que la durée moyenne d'un arrêt est de 34 jours.

Données absentéisme selon le statut (emplois permanents)

Fonctionnaires

Taux d'absentéisme

7,1%

Taux d'exposition

46,7%

Taux de fréquence

77,5%

Indice de gravité*

33,6

*Durée moyenne des arrêts

Part des agents absents

46,7% | 237
Nombre d'agents absents

Nombre d'arrêts

393 | 13 207
Nombre de jours d'absence

Contractuels permanents

Taux d'absentéisme

5,9%

Taux d'exposition

45,0%

Taux de fréquence

52,5%

Indice de gravité*

40,9

*Durée moyenne des arrêts

Part des agents absents

45,0% | 18
Nombre d'agents absents

Nombre d'arrêts

21 | 859
Nombre de jours d'absence

Données absentéisme selon les tranches d'âge (emplois permanents)

*Un agent peut être compté plusieurs fois si absent sur plusieurs motifs

Tranche d'âge	Taux d'absentéisme	Taux d'exposition*
65 ans et plus	74,5%	200,0%
60 à 64 ans	12,1%	47,4%
55 à 59 ans	9,4%	51,4%
50 à 54 ans	6,2%	43,3%
45 à 49 ans	3,9%	42,6%
40 à 44 ans	3,7%	38,9%
35 à 39 ans	6,0%	44,4%
30 à 34 ans	8,5%	74,3%
25 à 29 ans	2,3%	30,6%
20 à 24 ans		
moins de 20 ans		

▶ Le taux d'absentéisme le plus élevé concerne les 65 ans et plus avec 74,52%
 ▶ Le taux d'exposition le plus élevé concerne les 65 ans et plus avec 200%

Données absentéisme selon le motif d'absence (emplois permanents)

Motif d'absence	Taux d'absentéisme	Taux de fréquence	Taux d'exposition	Indice de gravité
Pour maladie ordinaire	4,5%	65,1%	38,0%	25,3
Pour accidents du travail imputables au service	0,6%	5,3%	2,7%	40,9
Pour accidents du travail imputables au trajet	0,1%	0,4%	0,4%	136,0
Pour maladie professionnelle ou contractée en service	0,1%	0,9%	0,9%	41,0
Pour congé de maladie longue durée	0,5%	0,5%	0,5%	301,3
Pour congé de longue maladie, congé de grave maladie	0,7%	1,5%	0,7%	169,3
Pour disponibilité d'office pour raison de santé	0,3%	0,4%	0,4%	293,0
Pour maternité et adoption (1)	0,3%	1,6%	1,5%	57,8
Pour naissance ou pour l'arrivée d'un enfant placé en vue de son adoption, pour paternité et accueil de l'enfant, pour hospitalisation immédiate de l'enfant à la naissance	0,0%	0,0%	0,0%	0,0

▶ Absences compressibles selon le nombre d'arrêt moyen par agent absent

Selon le statut

Fonctionnaires

Pour maladie ordinaire	1,7 arrêts par agent absent
Pour accidents du travail imputables au service	1,9 arrêts par agent absent
Pour accidents du travail imputables au trajet	1 arrêt par agent absent

Contractuels permanents

Pour maladie ordinaire	1,3 arrêt par agent absent
Pour accidents du travail imputables au service	Aucun arrêt
Pour accidents du travail imputables au trajet	Aucun arrêt

Zoom sur la maladie ordinaire (emplois permanents)

Chiffres clés (emplois permanents)

- Taux d'absentéisme **4,5%**
- Taux d'exposition **38,0%**
- Taux de fréquence **65,1%**
- Gravité **25,3 jours par arrêt**
- **208** agents absents pour maladie ordinaire
193 fonctionnaires 15 contractuels permanents

Part des agents absents

38,0% | **208**
Nombre d'agents absents

Nombre d'arrêts

356 | **9 014**
Nombre de jours d'absence

‣ Part des agents absents pour maladie ordinaire

Selon le statut

Fonctionnaires **38,07%** Contractuels permanents **37,50%**

Selon le genre

Femmes **37,24%** Hommes **39,32%**

‣ Taux d'absentéisme selon la tranche d'âge

65 ans et plus	74,5%
60 à 64 ans	7,9%
55 à 59 ans	6,1%
50 à 54 ans	3,5%
45 à 49 ans	3,6%
40 à 44 ans	2,4%
35 à 39 ans	3,5%
30 à 34 ans	2,6%
25 à 29 ans	2,3%
20 à 24 ans	1,9%
Moins de 20 ans	-

- Le taux d'absentéisme le plus élevé concerne les agents de 65 ans et plus, soit 74,5%

Zoom sur les accidents de service et de trajet (Emplois permanents)

Chiffres clés (emplois permanents)

- Taux d'absentéisme **0,7%**
- Taux d'exposition **3,1%**
- Taux de fréquence **5,7%**
- Gravité **47 jours par arrêt**
- **17** agents absents suite à des accidents (service ou trajet)
17 Fonctionnaires

Part des agents absents

3,1% | **17**
Nombre d'agents absents

Nombre d'arrêts

31 | **1 457**
Nombre de jours d'absence

‣ Part des agents absents pour accident de travail

Selon le statut

Fonctionnaires **3,35%** Contractuels permanents **0,00%**

Selon le genre

Femmes **1,76%** Hommes **5,34%**

‣ Taux d'absentéisme selon la tranche d'âge

65 ans et plus	0,0%
60 à 64 ans	1,5%
55 à 59 ans	0,1%
50 à 54 ans	0,8%
45 à 49 ans	0,1%
40 à 44 ans	1,0%
35 à 39 ans	2,2%
30 à 34 ans	0,0%
25 à 29 ans	0,0%
20 à 24 ans	0,4%
Moins de 20 ans	0,0%

- Le taux d'absentéisme le plus élevé concerne les agents de 35 à 39 ans, soit 2,2%

Zoom sur la longue maladie, la disponibilité d'office, la grave maladie et maladie de longue durée

Chiffres clés (emplois permanents)

▶ Taux d'absentéisme	1,4%
▶ Taux d'exposition	1,6%
▶ Taux de fréquence	2,4%
▶ Gravité	218,8 jours par arrêt
▶ 9 agents absents	
9 fonctionnaires	

Part des agents absents

1,6% | 9
Nombre d'agents absents

Nombre d'arrêts

13 | 2 844
Nombre de jours d'absence

▶ Part des agents absents

Selon le statut

Fonctionnaires

1,78%

Contractuels permanents

0,00%

Selon le genre

Femmes

1,76%

Hommes

1,46%

▶ Taux d'absentéisme selon la tranche d'âge

65 ans et plus 0,0%

60 à 64 ans 2,6%

55 à 59 ans 3,1%

50 à 54 ans 1,5%

45 à 49 ans 0,0%

40 à 44 ans 0,0%

35 à 39 ans 0,0%

30 à 34 ans 2,9%

25 à 29 ans 0,0%

20 à 24 ans 0,0%

Moins de 20 ans 0,0%

▶ Le taux d'absentéisme le plus élevé concerne les agents de 55 à 59 ans, soit 3,1%

Zoom sur les congés maternité et paternité (y compris accueil de l'enfant et adoption)

Chiffres clés (emplois permanents)

▶ Taux d'absentéisme	0,3%
▶ Taux d'exposition	1,5%
▶ Taux de fréquence	1,6%

Part des agents absents

1,5% | 8
Nombre d'agents absents
Nombre de jours d'absence: 520

Zoom sur les absences pour "autres raisons" (hors motif syndical ou de représentation)

Chiffres clés (emplois permanents)

▶ Taux d'absentéisme	0,0%
▶ Taux d'exposition	1,5%
▶ Taux de fréquence	0,0%

Part des agents absents

1,5% | 8
Nombre d'agents absents
Nombre de jours d'absence: 26

Zoom sur les emploi non permanents

Chiffres clés (emplois non permanents)

▶ Taux d'absentéisme	1,9%
▶ Taux d'exposition	29,7%
▶ Taux de fréquence	41,6%
▶ Gravité	17,0
▶ 30 agents absents	

Part des agents absents

29,7% | 30
Nombre d'agents absents

Nombre d'arrêts

42 | 713
Nombre de jours d'absence

Part des agents absents

Selon le genre

Femmes	Hommes
22,95%	40,00%

Taux d'absentéisme selon la tranche d'âge

65 ans et plus	
60 à 64 ans	5,5%
55 à 59 ans	0,3%
50 à 54 ans	7,5%
45 à 49 ans	0,0%
40 à 44 ans	0,5%
35 à 39 ans	0,7%
30 à 34 ans	0,4%
25 à 29 ans	2,1%
20 à 24 ans	2,0%
Moins de 20 ans	0,3%

Zoom sur la maladie ordinaire

Chiffres clés (non permanents)

› Taux d'absentéisme	1,6%
› Taux d'exposition	28,7%
› Taux de fréquence	40,6%
› Indice de gravité	14,7

Part des agents absents

28,7% | 29
Nombre d'agents absents
Nombre de jours d'absence: 601

Zoom sur les accidents de travail

Chiffres clés (non permanents)

› Taux d'absentéisme	0,0%
› Taux d'exposition	0,0%
› Taux de fréquence	0,0%
› Indice de gravité	0,0

Part des agents absents

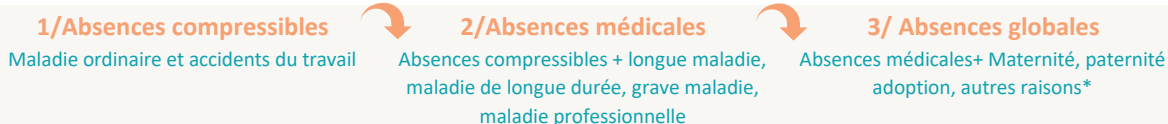
0,0% | 0
Nombre d'agents absents
Nombre de jours d'absence: 0

Précisions méthodologiques

Les enjeux de l'évaluation de l'absentéisme

Face aux enjeux actuels de santé au travail, de prévention des risques et de maîtrise des ressources ainsi que de la masse salariale, il est nécessaire de s'intéresser à nos pratiques de gestion des ressources humaines. Dans ce contexte, l'absentéisme, en tant que phénomène multifactoriel générant un coût significatif et impactant la qualité, voire la continuité du service public, est une préoccupation majeure pour les employeurs territoriaux. Etant donné la part imprévisible des absences, la mise en oeuvre des actions de maîtrise de l'absentéisme ne peut s'appuyer exclusivement sur des indicateurs quantitatifs. De plus, l'absentéisme demeure un sujet complexe aux nombreuses définitions dont aucune ne fait consensus. Les modes de calcul sont multiples et les indicateurs peuvent varier. Son évaluation demeure difficile à mettre en place comme les comparaisons entre employeurs qui sont à prendre avec précaution. Aussi, les Centres de Gestion ont élaboré une méthodologie nationale comprenant des définitions et des indicateurs d'absentéisme communs. Celle-ci s'accompagne d'un outil de mesure et de suivi de l'absentéisme permettant à chaque employeur de disposer d'une analyse sur sa collectivité, sur la base des données du Rapport Social Unique. Il est ainsi possible d'établir des comparaisons objectives entre collectivités grâce aux analyses réalisées par les Centres de Gestion.

3 "groupes d'absences" identifiés



*Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...) Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.

► Les indicateurs d'absences

Taux d'absentéisme	Note de lecture
$\frac{(\text{Nombre de jours calendaires d'absences} \times 100)}{(\text{Nombre d'agents au 31/12} \times 365)}$	Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

Le choix de la règle des 365ème

Face aux différentes formules de calcul existantes, les Centres de Gestion ont retenu la règle des 365ème. Comme tout mode de calcul, il résulte d'un choix et présente des qualités et des défauts. La règle des 365ème retient comme numérateur le nombre total de jours calendaires d'absence, bien que cela puisse tendre à surévaluer le nombre de jours effectivement non travaillés en intégrant des jours non ouvrés dans le décompte des absences. À l'inverse, la règle du 5/7ème (nombre de jours calendaires multiplié par 5/7) tend à réduire l'impact des jours non ouvrés dans le décompte des absences, mais peut conduire à minimiser l'absentéisme en particulier face à des arrêts "courts" ne comportant que des jours ouvrés. La règle des 365ème présente aussi l'avantage de recourir à des données présentes au sein des collectivités et respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie (nombre de jours calendaires). De plus, cette formule de calcul est plus adaptée aux temps non complets, nombreux dans les collectivités, contrairement à la règle du 5/7ème qui applique 5 jours de travail sur 7 en ne retenant que les temps complets.

Taux d'exposition	Note de lecture
$\frac{(\text{Nombre d'agents absents}) \times 100}{(\text{Nombre d'agents au 31/12})}$	Si le taux d'exposition est de 8 %, cela signifie que 8 agents sur 100 ont été absents au moins une fois dans l'année.
Taux de fréquence	Note de lecture
$\frac{(\text{Nombre d'arrêts} \times 100)}{(\text{Nombre d'agents au 31/12})}$	Si le taux de fréquence est de 40 %, cela signifie que pour 100 agents présents au 31/12, on dénombre 40 arrêts sur l'année, soit 0,4 arrêt par agent
Gravité	Note de lecture
$\frac{\text{Nombre de jours calendaires d'absences}}{\text{Nombre d'arrêts}}$	Si l'indicateur de gravité est de 8, cela signifie que la durée moyenne d'un arrêt est de 8 jours.

N.B. Pour chaque indicateur, il convient dans tous les cas d'être attentif et de préciser la nature des absences comptées, la période de décompte, le statut et le profil des agents (âges, métiers...) pris en compte dans l'analyse.

Réalisation

Cette synthèse sur l'absentéisme reprend les principaux indicateurs de cette thématique présents dans le Rapport Social Unique. L'outil automatisé développé sous QLIK SENSE permettant la réalisation de cette synthèse a été réalisé par l'Observatoire de l'emploi et de la FPT de Nouvelle-Aquitaine et le CIG de la Grande-Couronne.



Date de publication : **décembre 2025**
Synthèse réalisée par le Centre de Gestion de la Charente

Version 1



FOCUS RPS

Pyramide des âges

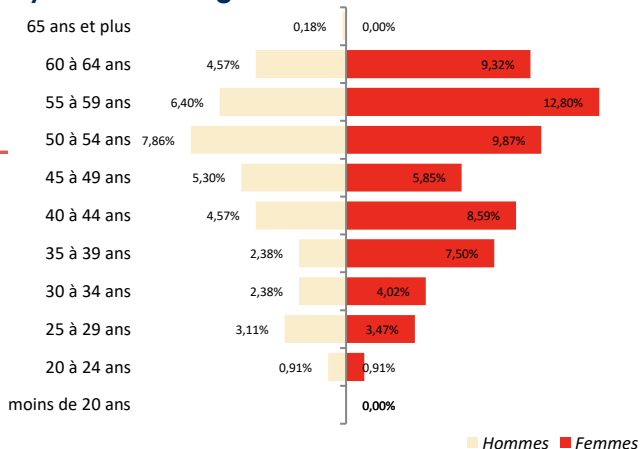
- En moyenne, les agents de la collectivité ont 48 ans

Âge moyen des agents permanents

Fonctionnaires	48,5
Contractuels sur emploi permanent	42,1
Emplois permanents	48,0

- En moyenne, les fonctionnaires ont 49 ans
- En moyenne, les contractuels sur emploi permanent ont 42 ans

Pyramide des âges



Absences

Fonctionnaires

Taux d'absentéisme	Taux d'exposition	Taux de fréquence	Indice de gravité*
7,1%	46,7%	77,5%	33,6

*Durée moyenne des arrêts

Part des agents absents

46,7% | 237
Nombre d'agents absents

Nombre d'arrêts

393 | 13 207
Nombre de jours d'absence

Contractuels permanents

Taux d'absentéisme	Taux d'exposition	Taux de fréquence	Indice de gravité*
5,9%	45,0%	52,5%	40,9

*Durée moyenne des arrêts

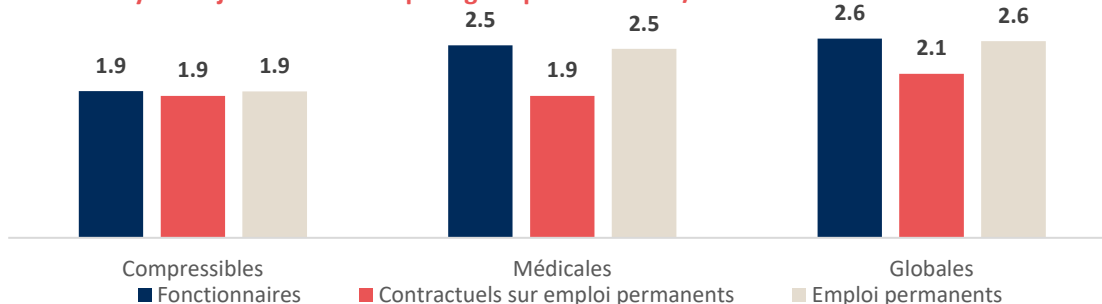
Part des agents absents

45,0% | 18
Nombre d'agents absents

Nombre d'arrêts

21 | 859
Nombre de jours d'absence

Nombre moyen de jours d'absence par agent présent au 31/12



1/Absences compressibles

Maladie ordinaire et accidents du travail

2/Absences médicales

Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle

3/ Absences globales

Absences médicales+ Maternité, paternité adoption, autres raisons*

Les heures supplémentaires et complémentaires

Les principales filières concernées par les heures supplémentaires et complémentaires

Nombre moyen d'heures réalisées par agent concerné ou non

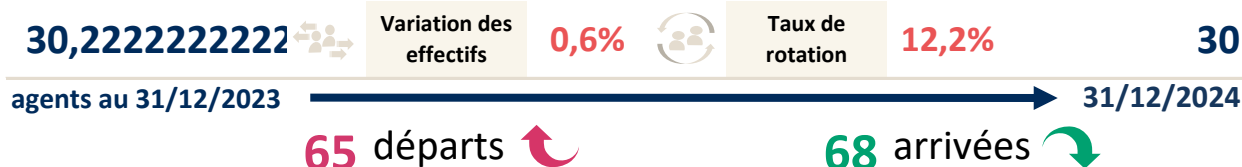
Police municipale	25,7
Administrative	21,7
Technique	12,5
Femmes	16,5
Hommes	8,7
Fonctionnaires	12,4
Contractuels permanents	31,3

Télétravail

- La collectivité n'a pas délibéré sur la mise en place du télétravail

Mouvements de personnel

Evolution des effectifs permanents



- Le taux de rotation s'élève à 12,2%

Accidents de travail et maladies professionnelles

Le taux de fréquence des accidents de travail est de 5,67 pour 100 agents permanents

Nombre d'arrêts	
Accident de service	29,0
Accident de trajet	2,0
Maladies professionnelles	5,0
ATI** au cours de l'année	1,0

** Allocations Temporaires d'Invalidité (ATI)

Les principaux cadres d'emplois concernés par les accidents de travail (selon le nb de jours d'arrêt)

	% sur le total des jours d'arrêt	Nb moyen de jours
Adjointes techniques	61,1%	49
ASEM	36,2%	-
Adjointes administratifs	1,4%	13

Documents et démarches de prévention

Existence d'un document unique (DUERP)	38,9%
Existence d'un plan de prévention des RPS	11,1%
Existence d'une démarche de prévention des TMS	16,7%
Existence d'une démarche de prévention des risques cancérogènes (CMR)	11,1%
Existence d'un registre de santé et de sécurité au travail	27,8%
Adhésion à un contrat d'assurance pour la gestion du risque maladie	66,7%

– Dépenses, Formations liées à la prévention

Nombre de jours de formation

7

1 229 €

Dépenses liées à la formation

Prévention

5 492 €

Dépenses liées à la prévention

Actions et dépenses de préventions

Formation obligatoire des agents assistants et conseillers chargés de la mise en œuvre des actions de prévention

0 €

2

0 €

Formation obligatoire des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail

0 €

0

-

Formation dans le cadre des habilitations

1 229 €

5

273 €

Dépenses relatives aux interventions en matière de prévention et de sécurité (*)

667 €

Dépenses correspondant aux mesures prises dans l'année pour l'amélioration des conditions de travail. Cet indicateur regroupe l'ensemble des frais liés à l'amélioration des conditions d'hygiène et de prévention (autres formations, investissements, Equipements de Protection Individuelle...)

4 825 €

– Accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle

Nombre d'accompagnements par un conseiller en évolution professionnelle

25

4,6%

des agents permanents

Femmes Hommes

Caégorie A

1

0

Catégorie B

1

0

Catégorie C

13

10

– Temps partiel thérapeutique, inaptitudes et reclassements

Nombre de décisions d'accords de temps partiel thérapeutique recensées sur l'année

2

Nombre de décisions d'aménagement d'horaire ou d'aménagement de poste de travail

4

Nombre de demandes de reclassements au cours de l'année suite à une inaptitude liée à un accident du travail ou à une maladie professionnelle

1

Nombre de décisions de reclassements au cours de l'année suite à une inaptitude liée à un accident du travail ou à une maladie professionnelle

0

– Nombre de signalements

	Nombre de signalements pour 1 000 agents permanents	Emanant des usagers		Emanant du personnel	
		avec arrêt de travail	sans arrêt de travail	avec arrêt de travail	sans arrêt de travail
Femmes	Actes de violence physique	0	0	0	0
	Actes de violence sexuelle	0	0	0	0
	Harcelement moral	0	2,9	0	0
	Harcelement sexuel	0	0	0	0
	Actes de discrimination	0	0	0	0
	Agissements sexistes	0	0	0	0
	Menaces et actes d'intimidation	0	2,9	0	0
Hommes	Actes de violence physique	0	0	0	4,9
	Actes de violence sexuelle	0	0	0	0
	Harcelement moral	0	0	0	0
	Harcelement sexuel	0	0	0	0
	Actes de discrimination	0	0	0	0
	Agissements sexistes	0	0	0	0
	Menaces et actes d'intimidation	0	0	0	0

■ Droits sociaux

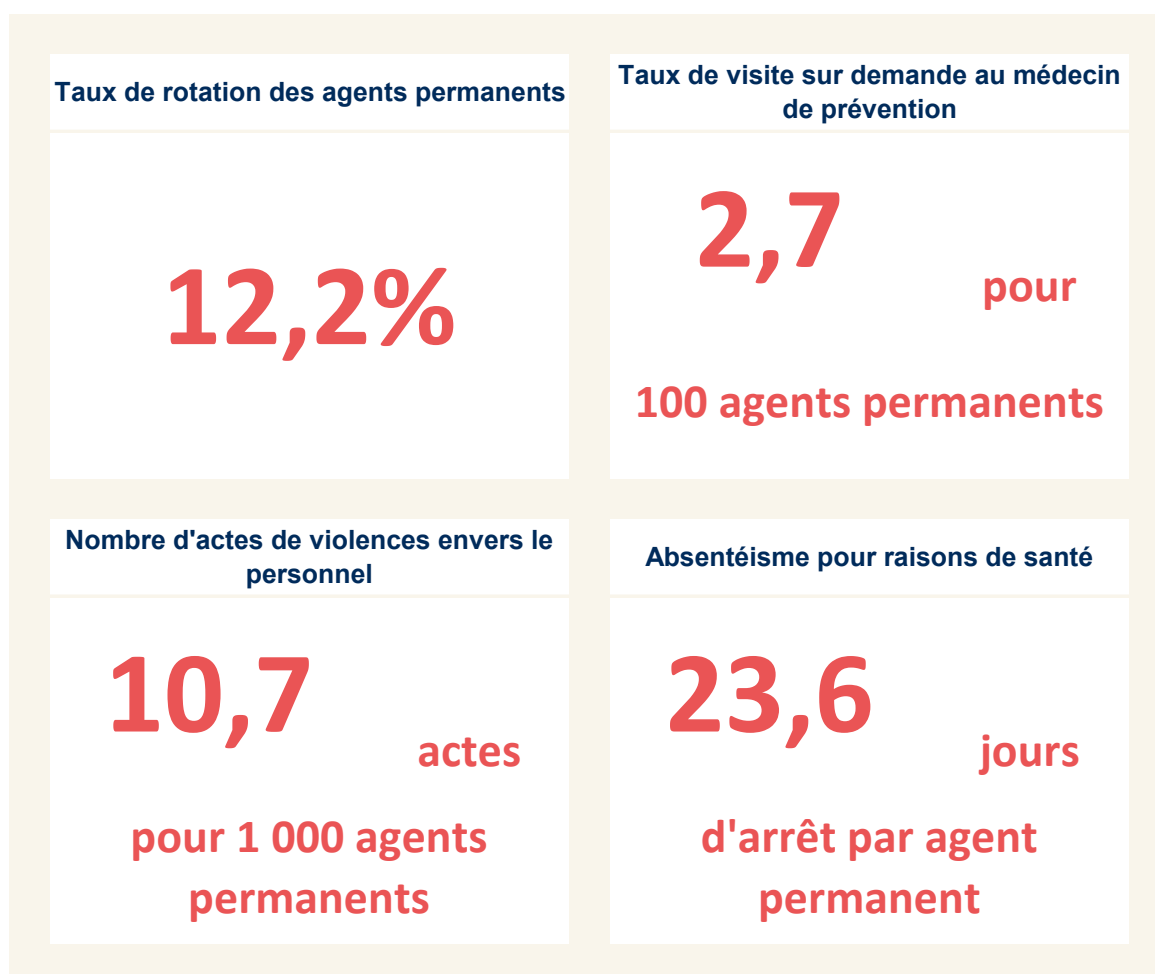
La collectivité a été concernée par des grèves

Nombre de jours de grève	
Sur mot d'ordre national	28
Sur mot d'ordre uniquement local	0
Non précisé, autres	1

Droits syndicaux

Heure de décharges d'activité de services	
Auxquelles ont droit les organisations syndicales	-
Nombre d'heures effectivement utilisées	-

■ Zoom sur les indicateurs suivis au niveau national par le Conseil Commun de la Fonction Publique



L'accord-cadre relatif à la prévention des risques psychosociaux (RPS) dans la fonction publique du 22 octobre 2013 prévoit que chaque employeur public doit élaborer un plan d'évaluation et de prévention des RPS. Ce document se compose de données de cadrage, d'indicateurs de perception ou de vécu et indicateurs de fonctionnement mais également des indicateurs de santé au travail. Pour répondre à cette obligation réglementaire, il convient de compléter cette synthèse quantitative des RPS par des éléments qualitatifs.

Les indicateurs quantitatifs présentés ici sont ceux préconisés par la Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique (DGAFP, Livret 5 : Indicateurs de diagnostic des risques psychosociaux) et présents dans le Rapport sur l'Etat du personnel des Collectivités. 4 indicateurs, suivis au niveau national par le Conseil Commun de la Fonction Publique, sont aussi précisés selon des modalités de calculs identiques, à savoir : le taux d'absentéisme pour raisons de santé, le taux de rotation, le taux de visite sur demande au médecin de prévention et le nombre d'actes de violence physique envers le personnel.

Réalisation

Cette synthèse sur les risques psychosociaux reprend les principaux indicateurs de cette thématique présents dans le Rapport Social Unique. L'outil automatisé développé sous QLIK SENSE permettant la réalisation de cette synthèse a été réalisé par l'Observatoire de l'emploi et de la FPT de Nouvelle-Aquitaine et le CIG de la Grande-Couronne.



Date de publication : **décembre 2025**
Synthèse réalisée par le Centre de Gestion de la Charente

Version 1



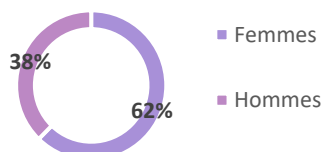
FOCUS EGALITE PROFESSIONNELLE

Cette synthèse comprend des données pouvant contribuer à la réalisation du **rapport de situation comparée** des femmes et des hommes mentionné à l'article L231-2 du CGFP

Conditions générales d'emploi (*Emplois permanents*)

→ Au 31 décembre 2024, la collectivité employait **341 femmes et 206 hommes** sur emploi permanent.

Répartition des effectifs sur emploi permanent par genre



La collectivité emploie 4 agents sur emploi fonctionnel dont 3 femmes et 1 homme.

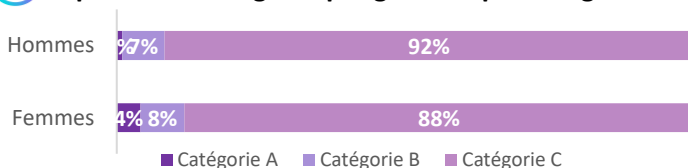
→ Concernant les emplois permanents en équivalent temps plein rémunéré, on dénombre :

188,0 fonctionnaires hommes
282,2 fonctionnaires femmes
12,3 contractuels hommes
25,2 contractuels femmes

→ Taux de féminisation par statut

Fonctionnaires	62%	
Contractuels	70%	

→ Répartition des agents par genre et par catégorie



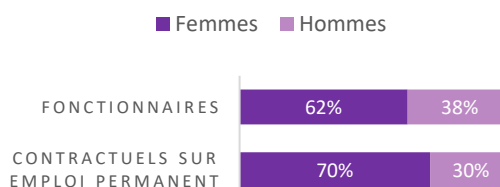
Taux de féminisation par catégorie hiérarchique :	Catégorie A	88%
	Catégorie B	63%
	Catégorie C	61%

* Cadres d'emplois rassemblant au moins 5 agents permanents

→ Le cadre d'emplois le plus féminisé est celui des agents sociaux*

1	Agents sociaux	100%
2	Animateurs	100%
3	ASEM	100%
4	Adjoints administratifs	94%
5	Adjoints territoriaux d'animation	90%

→ Répartition par statut et par genre



92% Femmes 8% contractuelles permanentes
titulaires

Parmi les femmes contractuelles :

89% CDD 11% CDI

94% Hommes 6% contractuels permanents
titulaires

Parmi les hommes contractuels :

100% CDD 0% CDI

→ Répartition par genre selon la filière (emplois permanents)

Filière	Femmes	Hommes
Administrative	92%	8%
Technique	49%	51%
Culturelle	85%	15%
Sportive		100%
Sociale	100%	
Police municipale	11%	89%
Médico-sociale	100%	
Médico-technique		
Animation	92%	8%
Incendie secours		

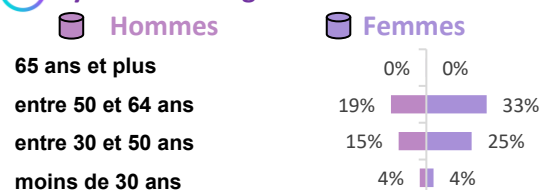
→ Le cadre d'emplois le plus masculinisé est celui des techniciens*

1	Techniciens	91%
2	Agents de maîtrise	84%
3	Agents de police municipale	83%
4	Adjoints techniques	47%
5	Attachés	14%

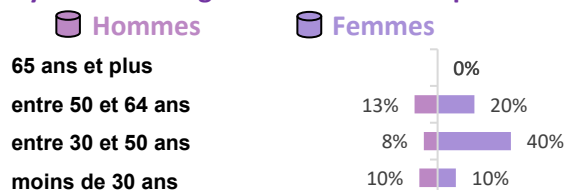
→ Âge moyen des agents sur emploi permanent

Genre	Fonctionnaires	Contractuels sur emploi permanent	Ensemble des agents sur emploi permanent
Femmes	48,8	42,5	48,2
Hommes	48,1	41,3	47,7

→ Pyramide des âges des fonctionnaires



→ Pyramide des âges des contractuels permanents



→ Focus sur les agents sur emploi non permanent

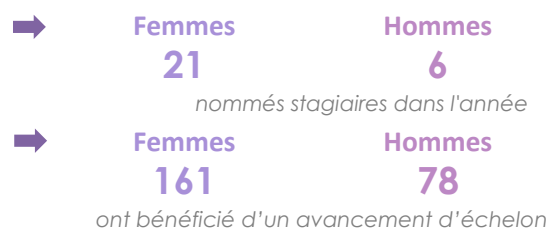
Taux de féminisation	
Vacataires	-
Saisonniers*	76%
Apprentis	50%

*comprend les agentes contractuelles recrutées pour faire face à un accroissement temporaire d'activité ou un accroissement saisonnier d'activité

Taux de féminisation des emplois non permanents par genre

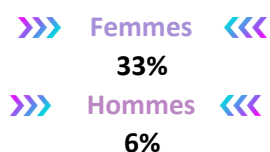
60% de femmes contractuelles sur emploi non permanent.

Evolution de carrière et titularisation



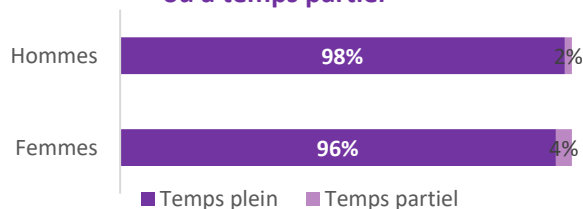
Organisation du temps de travail (Emplois permanents)

→ Part des emplois à temps non complet selon le genre

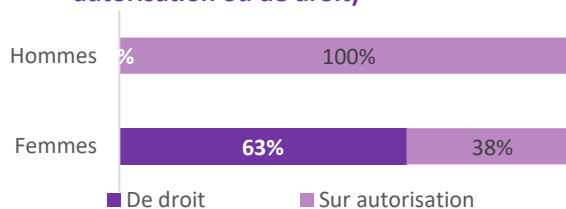


La collectivité ne dispose pas de charte du temps

→ Répartition des emplois à temps plein ou à temps partiel



→ Précisions sur les temps partiels (sur autorisation ou de droit)



73% des agents à temps partiel sont des femmes.

Conditions de travail et congés

Taux d'absentéisme des agents permanents

	Femmes	Hommes
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	4,6%	6,3%
Ensemble	5,2%	
Taux d'absentéisme médical* (absences pour motif médical hors congés maternité)	6,2%	7,8%
Ensemble	6,8%	
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre**)	6,6%	7,8%
Ensemble	7,0%	

Formule du taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents sur emploi permanent x 365)

Taux d'absentéisme par motif

	Femmes	Hommes
Accidents de service	0,2%	0,4%
Accidents de trajet	-	0,1%
ASA	0,0%	0,0%
Grave maladie		
Longue, grave maladies	0,3%	0,4%
Maladie longue durée	0,3%	0,2%
Disponibilité d'office-santé	0,3%	-
Maladie ordinaire	2,6%	1,9%
Maladie professionnelle	0,1%	0,0%
Maternité et adoption	0,3%	-
Naissance ou adoption		

Nombre moyen de jours d'absence par agent permanent en 2024

22,5 jours moyens d'absence tous motifs médicaux pour les femmes

28,4 jours moyens d'absence tous motifs médicaux pour les hommes

Congés maternité, paternité ou adoption des agents permanents

8 congés maternité ou adoption

0 congé paternité ou adoption

Accidents du travail (AT) déclarés en 2024

29 accidents de travail

3,2 accidents de travail pour 100 femmes

8,7 accidents de travail pour 100 hommes

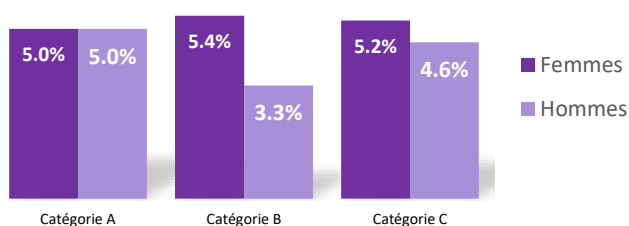
828 jours d'arrêt ont été comptabilisés à la suite des AT concernant des femmes.

1 032 jours d'arrêt ont été comptabilisés à la suite des AT concernant des hommes.

Formation

323 départs en formation concernant des agents permanents

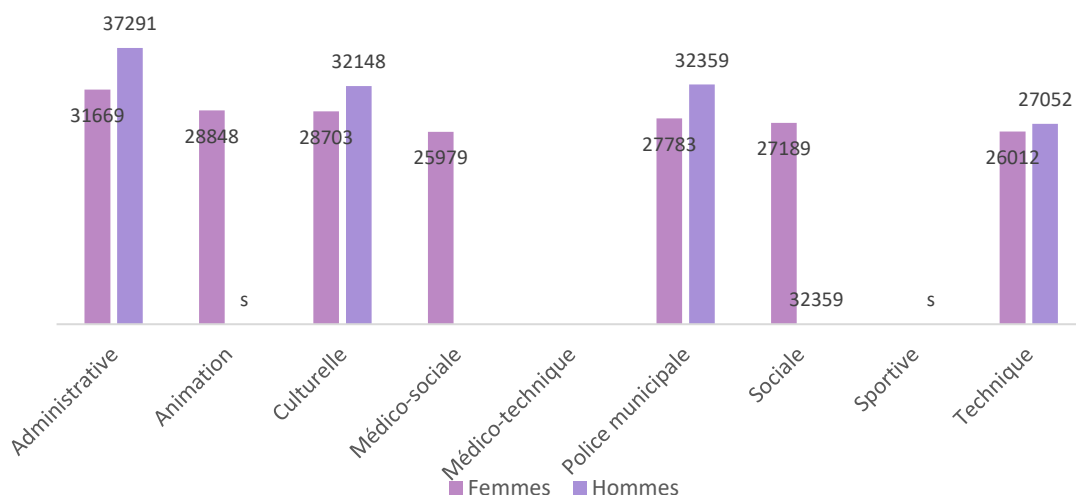
Part des agents ayant suivi au moins une formation dans l'année selon le sexe et la catégorie hiérarchique



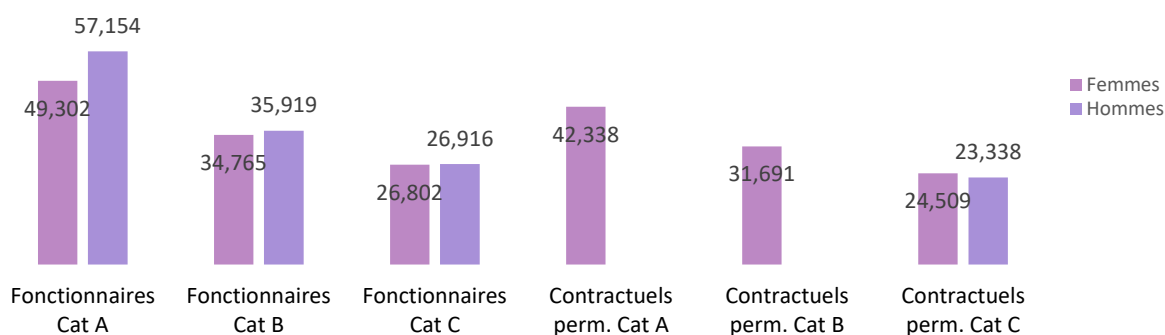
Aucun départ en formation pour les agents non permanents

Rémunérations (agents permanents)

➔ Rémunérations annuelles brutes moyennes en ETPR selon la filière (en euros)



➔ Rémunérations annuelles brutes moyennes en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) selon le statut, la catégorie hiérarchique et le genre (en euros)



➔ Rémunérations annuelles brutes moyennes en ETPR selon la catégorie et la filière

Filières	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Administrative	57 154 €	49 148 €	34 052 €	36 086 €	29 161 €	27 941 €
Animation	-	-	-	33 006 €	s	27 392 €
Culturelle	-	s	s	s	s	26 744 €
Médico-sociale	-	-	-	25 979 €	-	-
Médico-technique	-	-	-	-	-	-
Police municipale	-	-	s	-	31 786 €	27 783 €
Sociale	-	s	-	-	-	26 252 €
Sportive	-	-	s	-	-	-
Technique	-	-	37 196 €	s	26 461 €	25 935 €

s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

➡ Montant moyen du RIFSEEP (IFSE + CIA) selon le statut, le genre, la catégorie et la filière

Filières	Fonctionnaires					
	Femmes			Hommes		
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
Administrative	9 823 € ↘	6 803 € ↘	4 173 € ↘	16 500 €	10 110 €	5 284 €
Animation	-	3 697 €	1 700 € ↗	-	-	1 091 €
Culturelle	4 800 €	3 100 € ↗	2 328 € ↘	-	2 284 €	3 380 €
Médico-sociale	-	3 650 €	-	-	-	-
Médico-technique	-	-	-	-	-	-
Police municipale	-	-	374 € ↗	-	-	217 €
Sociale	7 848 €	-	1 657 €	-	-	-
Sportive	-	-	-	-	4 961 €	-
Technique	-	2 361 € ↘	1 725 € ↘	-	7 622 €	2 507 €

Filières	Contractuels sur emploi permanent					
	Femmes			Hommes		
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
Administrative	10 442 €	9 852 €	552 €	-	-	-
Animation	-	5 170 €	686 €	-	-	-
Culturelle	-	-	-	-	-	-
Médico-sociale	-	1 200 €	-	-	-	-
Médico-technique	-	-	-	-	-	-
Police municipale	-	-	-	-	-	-
Sociale	-	-	845 €	-	-	-
Sportive	-	-	-	-	-	-
Technique	-	-	331 € ↘	-	-	1 226 €

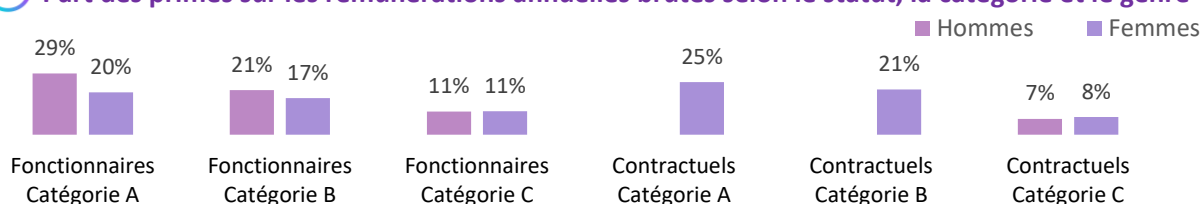
s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR ↗ Ecart de rémunération en faveur des femmes ↘ en faveur des hommes

➡ Part des primes sur les rémunérations annuelles brutes selon la filière et la catégorie

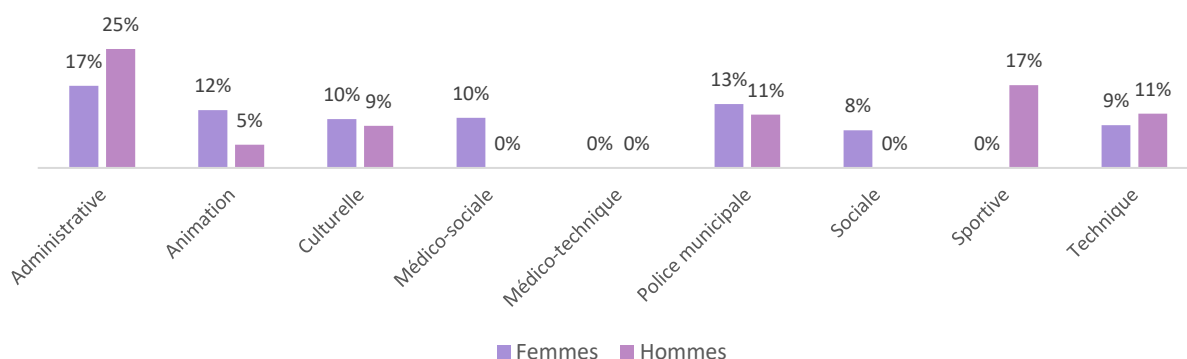
Filières	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Administrative	21%	29%	21%	30%	15%	18%
Animation	-	-	13%	-	12%	s
Culturelle	s	-	s	s	10%	s
Médico-sociale	-	-	10%	-	-	-
Médico-technique	-	-	-	-	-	-
Police municipale	-	-	-	s	13%	13%
Sociale	s	-	-	-	7%	-
Sportive	-	-	-	s	-	-
Technique	-	-	s	-	9%	10%

RIFSEEP (IFSE + CIA) (Emplois permanents)

➡ Part des primes sur les rémunérations annuelles brutes selon le statut, la catégorie et le genre



→ Part des primes sur les rémunérations annuelles brutes selon la filière



■ Heures supplémentaires et complémentaires (Emplois permanents)

→ Montant moyen par ETPR d'heures supplémentaires et complémentaires rémunérées selon le statut, le genre, la catégorie et la filière

Ce tableau présente le montant moyen des sommes versées au titre des heures supplémentaires et complémentaires, calculé en rapportant le total des versements à l'effectif exprimé en équivalent temps plein rémunéré (ETPR).

Filières	Fonctionnaires					
	Femmes			Hommes		
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
Administrative	126 €	418 €	245 € ↘	-	-	1 014 €
Animation	-	-	311 €	-	-	-
Culturelle	-	372 €	45 €	-	-	-
Médico-sociale	-	-	-	-	-	-
Médico-technique	-	-	-	-	-	-
Police municipale	-	-	589 € ↗	-	-	519 €
Sociale	-	-	8 €	-	-	-
Sportive	-	-	-	-	-	-
Technique	-	-	261 € ↗	-	362 €	107 €

Filières	Contractuels sur emploi permanent					
	Femmes			Hommes		
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
Administrative	57 €	1 877 €	387 €	-	-	-
Animation	-	-	-	-	-	-
Culturelle	-	-	-	-	-	-
Médico-sociale	-	-	-	-	-	-
Médico-technique	-	-	-	-	-	-
Police municipale	-	-	-	-	-	-
Sociale	-	-	-	-	-	-
Sportive	-	-	-	-	-	-
Technique	-	-	612 € ↗	-	-	74 €

s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR ↗ Ecart de rémunération en faveur des femmes ↘ en faveur des hommes

Date de publication : décembre 2025



FOCUS REMUNERATION 2024

Données globales sur la rémunération (Emplois permanents)

Budget de fonctionnement

2 493 420 €

Charges de personnel

1 304 030 €

Part des charges de personnels

52,3%

Rémunérations des agents sur emploi permanent

Rémunérations annuelles brutes

14 228 315 €

Primes et indemnités versées

1 738 906 €

Heures supplémentaires et/ou complémentaires

109 092 €

Nouvelle Bonification Indiciaire

111 724 €

Part des primes



12,2%

- Votre collectivité est concernée par les heures supplémentaires et les heures complémentaires.
- Votre collectivité a rémunéré 416 heures supplémentaires et/ou complémentaires.

Rémunérations (Emplois permanents)

Moyenne selon le statut

Fonctionnaires

28 186 €

Contractuels permanents

26 027 €

Moyenne selon la catégorie

Catégorie A

s

Catégorie B

34 874 €

Catégorie C

26 656 €

Moyenne selon le genre

Hommes

27 662 €

Femmes

28 264 €

Moyenne globale

28 027 €

- La rémunération moyenne annuelle brute des fonctionnaires est de 28186 €

- La rémunération moyenne annuelle brute des catégorie C est de 26656 €

- La rémunération moyenne annuelle brute des femmes est de 28264 €

- La rémunération moyenne annuelle brute est de 28027 €

s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

Ecart de rémunération des femmes par rapport aux hommes

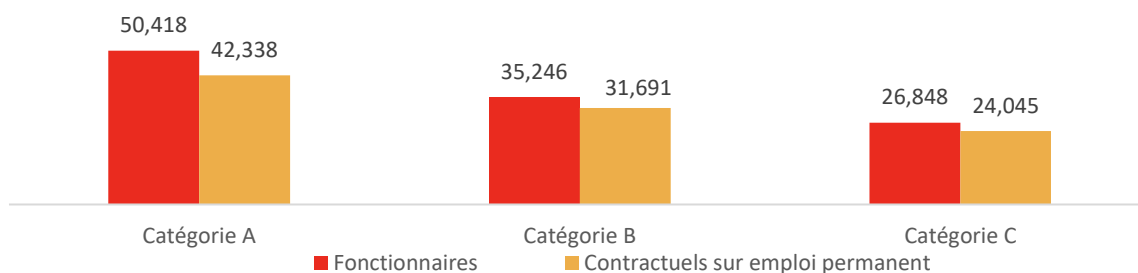
Catégorie A -18,6%

Catégorie B -4,9%

Catégorie C -0,1%

- L'écart de rémunération le plus important concerne les agents de la catégorie A

Rémunération moyenne selon le statut et la catégorie (en euros)



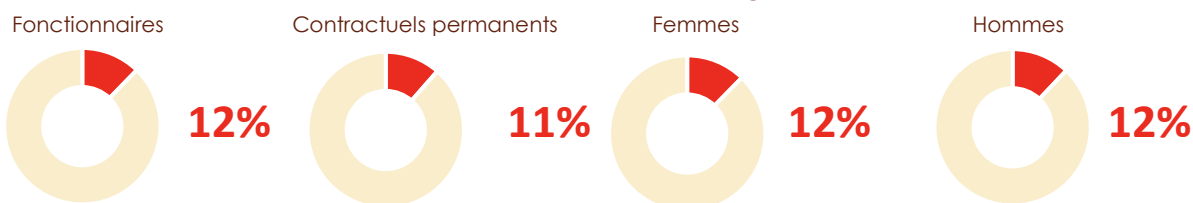
Primes (Emplois permanents)

Répartition de la rémunération annuelle brute des emplois permanents

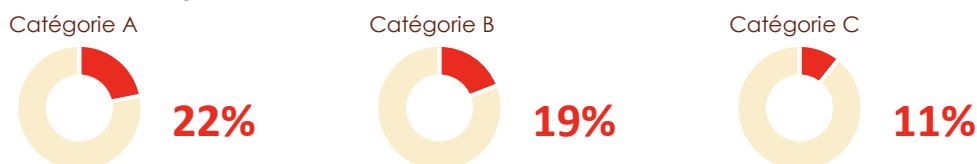
	Rémunération statutaire	12 173 599 €
Rémunération annuelle brute :	Primes	1 738 906 €
	SFT*	94 994 €
	HSC	109 092 €
	NBI*	111 724 €
	14 228 315 €	

*uniquement des fonctionnaires

Part des primes dans la rémunération selon le statut et le genre



Selon la catégorie



Rémunérations et primes selon le genre (Emplois permanents)

Filières	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Administrative	49 148 €	57 154 €	36 086 €	34 052 €	27 941 €	29 161 €
Animation	-	-	33 006 €	-	27 392 €	s
Culturelle	s	-	s	s	26 744 €	s
Incendie secours	-	-	-	-	-	-
Médico-sociale	-	-	25 979 €	-	-	-
Médico-technique	-	-	-	-	-	-
Police municipale	-	-	-	s	27 783 €	31 786 €
Sociale	s	-	-	-	26 252 €	-
Sportive	-	-	-	s	-	-
Technique	-	-	s	37 196 €	25 935 €	26 461 €
Moyenne toute filière	48 176 €	57 154 €	34 252 €	35 919 €	26 642 €	26 677 €

Part des primes	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
	20,7%	28,9%	17,9%	21,1%	10,9%	10,7%

Les principales filières concernées par les heures supplémentaires et complémentaires

	Nb h.		Nb h.
Police municipale	25,68	Femmes	16,5
Administrative	21,65	Hommes	8,7
Technique	12,55		

Montant moyen d'IFSE par EPTR selon le statut, le genre, la catégorie et la filière

Filières	Fonctionnaires					
	Femmes			Hommes		
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
Administrative	9 010 €	6 150 €	3 723 €	13 700 €	10 110 €	4 724 €
Animation		3 495 €	1 551 €			869 €
Culturelle	4 800 €	2 730 €	2 127 €		1 808 €	2 880 €
Médico-sociale		3 447 €				
Sociale	7 200 €		1 388 €			
Sportive					3 780 €	
Technique		2 281 €	1 417 €		7 150 €	2 165 €

Filières	Contractuels sur emploi permanent					
	Femmes			Hommes		
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
Administrative	8 361 €	8 585 €	531 €			
Animation		4 800 €	686 €			
Culturelle						
Médico-sociale		1 200 €				
Sociale			825 €			
Sportive						
Technique			331 €			1 033 €

Ecart Femmes/Hommes IFSE et CIA selon statut, catégorie et filière

Filières	IFSE						CIA					
	Fonctionnaires			Contractuels			Fonctionnaires			Contractuels		
	A	B	C	A	B	C	A	B	C	A	B	C
Administrative	-4 690 €	-3 960 €	-1 001 €				-1 987 €		-109 €			
Animation			682 €						-72 €			
Culturelle		922 €	-753 €					-106 €	-299 €			
Police municipale			157 €									
Technique	-4 869 €	-747 €				-702 €		-392 €	-35 €			

Réalisation

Cette synthèse sur la rémunération reprend les principaux indicateurs de cette thématique présents dans le Rapport Social Unique. L'outil automatisé développé sous QLIK SENSE permettant la réalisation de cette synthèse a été réalisé par l'Observatoire de l'emploi et de la FPT de Nouvelle-Aquitaine et le CIG de la Grande-Couronne.



Date de publication : **décembre 2025**
Synthèse réalisée par le Centre de Gestion de la Charente

Version 1



FOCUS RASSCT 2024

Les accidents de service

Nombre d'accidents

28

35,7%

Part sans arrêt de travail

Nombre de jours d'absence

1 588

15

Nombre d'agents arrêtés en moyenne

Nombre de jours par accident

57

Filières	Hommes	Femmes	Ensemble	%
Administrative	0	2	2	7%
Animation	0	1	1	4%
Culturelle	0	0	0	
Incendie secours	0	0	0	
Médico-sociale	0	0	0	
Médico-technique	0	0	0	
Police municipale	0	0	0	
Sociale	0	0	0	
Sportive	0	0	0	
Technique	17	8	25	89%
Ensemble	17	11	28	

► Selon le genre

Femmes 39,3%

Hommes 60,7%

► Selon la catégorie

Cat A 0,0%

Cat B 0,0%

Cat C 100,0%

EMPLOIS PERMANENTS

Taux d'absentéisme

0,6%

Taux d'exposition

2,7%

Taux de fréquence

5,3%

Indice de gravité*

40,9

*Durée moyenne des arrêts

Les accidents de trajet

Nombre d'accidents

1

0,0%

Part sans arrêt de travail

Nombre de jours d'absence

272

2

Nombre d'agents arrêtés en moyenne

Nombre de jours par accident

272

Filières	Hommes	Femmes	Ensemble	%
Administrative	0	0	0	
Animation	0	0	0	
Culturelle	0	0	0	
Incendie secours	0	0	0	
Médico-sociale	0	0	0	
Médico-technique	0	0	0	
Police municipale	0	0	0	
Sociale	0	0	0	
Sportive	0	0	0	
Technique	1	0	1	100%
Ensemble	1	0	1	

► Selon le genre

Femmes 0,0%

Hommes 100,0%

► Selon la catégorie

Cat A 0,0%

Cat B 0,0%

Cat C 100,0%

EMPLOIS PERMANENTS

Taux d'absentéisme

0,1%

Taux d'exposition

0,4%

Taux de fréquence

0,4%

Indice de gravité*

136,0

*Durée moyenne des arrêts

Les maladies professionnelles

Nombre de maladies

10

Nombre de jours d'absence

698

Nombre de jours par maladie

70

en moyenne

Filières	Femmes	Hommes	Ensemble	%
Administrative	0	0	0	
Animation	0	0	0	
Culturelle	0	0	0	
Incendie secours	0	0	0	
Médico-sociale	0	0	0	
Médico-technique	0	0	0	
Police municipale	0	0	0	
Sociale	1	0	1	10%
Sportive	0	0	0	
Technique	7	2	9	90%
Ensemble	8	2	10	

▸ Selon le genre

Femmes 80,0%

Hommes 20,0%

▸ Selon la catégorie

Cat A 0,0%

Cat B 0,0%

Cat C 100,0%

EMPLOIS PERMANENTS

Taux d'absentéisme

0,1%

Taux d'exposition

0,9%

Taux de fréquence

0,9%

Indice de gravité*

41,0

*Durée moyenne des arrêts

Inaptitudes

Demandes de reclassement au cours de l'année

1

100,0%

suite à une inaptitude liée à un
accident de travail ou une maladie
professionnelle

Périodes de préparation au reclassement

1

100,0%

% des propositions acceptées

demande

Demandes ou décisions prises liées à une inaptitude au cours de l'année

Décision d'inaptitude définitive du fonctionnaire à son emploi, et à tout emploi, suite à l'avis du comité médical ou de la commission de réforme

Décisions d'accord d'aménagement d'horaire ou d'aménagement de poste de travail

Décisions d'accord de temps partiel thérapeutique recensées

Demande de reclassement suite à une inaptitude liée à d'autres facteurs

Demande de reclassement suite à une inaptitude liée à un accident du travail ou une maladie professionnelle

Mises en disponibilité d'office

Retraite pour invalidité

Licenciement pour inaptitude physique

Femmes Hommes

0 0

4 0

0 2

0 0

1 0

0 1

1 0

0 0

Agents affectés à la prévention

Agents affectés à la prévention

3

0

en ETPR

Assistants de prévention*

2

Médecins de prévention**

0

Conseillers de prévention*

1

Infirmiers**

0

ACFI*

0

Autres personnels*

0

*en nombre d'agents

**en ETPR

Actions liées à la prévention

Nombre de jours de formation

7

6 721 €

Dépenses liées à la prévention

Actions et dépenses de préventions

	Montant en €	Nombre de jours	Coût moyen
Formation obligatoire des agents assistants et conseillers chargés de la mise en œuvre des actions de prévention	0 €	2	0 €
Formation obligatoire des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail	0 €	0	-
Formation dans le cadre des habilitations	1 229 €	5	273 €
Dépenses relatives aux interventions en matière de prévention et de sécurité (*)	667 €		
Dépenses correspondant aux mesures prises dans l'année pour l'amélioration des conditions de travail. Cet indicateur regroupe l'ensemble des frais liés à l'amélioration des conditions d'hygiène et de prévention (autres formations, investissements, Equipements de Protection Individuelle...)	4 825 €		

Documents et démarches de prévention

Existence d'un document unique (DUERP)	38,9%
Existence d'un plan de prévention des risques psychosociaux	11,1%
Existence d'une démarche de prévention des TMS	16,7%
Existence d'une démarche de prévention des risques cancérogènes (CMR)	11,1%
Existence d'un registre de santé et de sécurité au travail	27,8%
Adhésion à un contrat d'assurance pour la gestion du risque maladie	66,7%

Réunions statutaires

Nombre de réunions statutaires

0

Nombre de réunions du FSSSCT

0

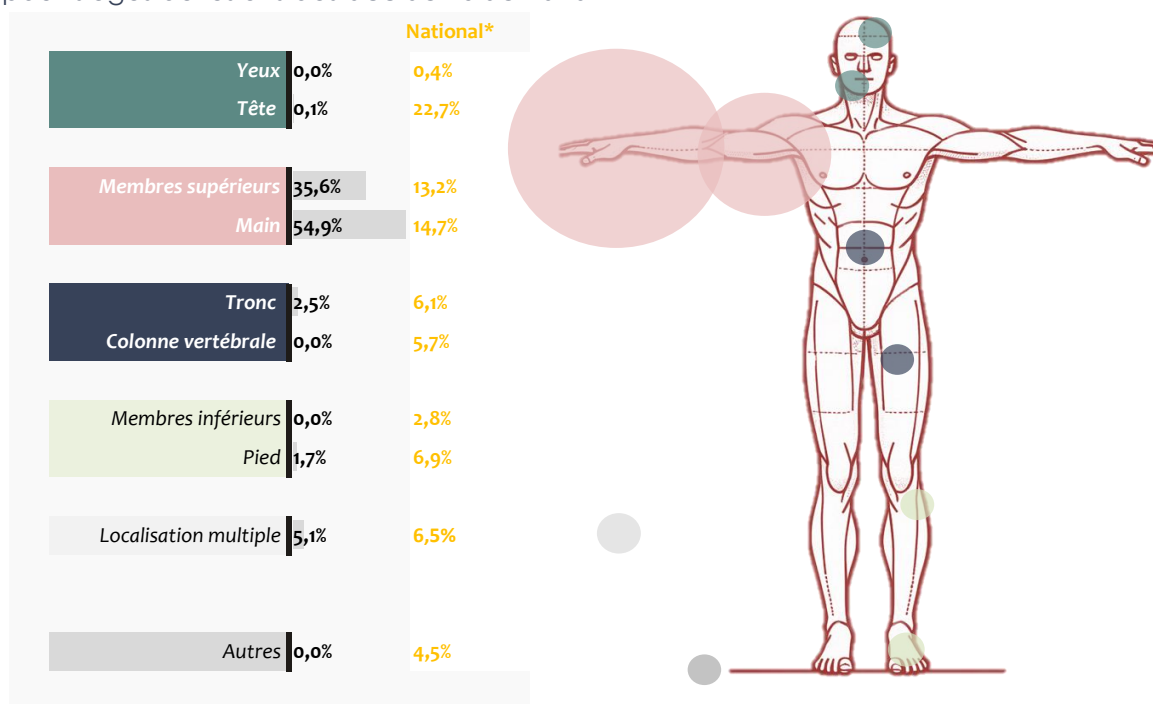
Nb de jours cumulés
d'activité des représentants

Accidents de travail par types d'activités, sièges et nature des lésions et les éléments matériels

Principaux types d'activités* exercées lors de l'accident de travail



Principaux sièges de lésions des accidents de travail

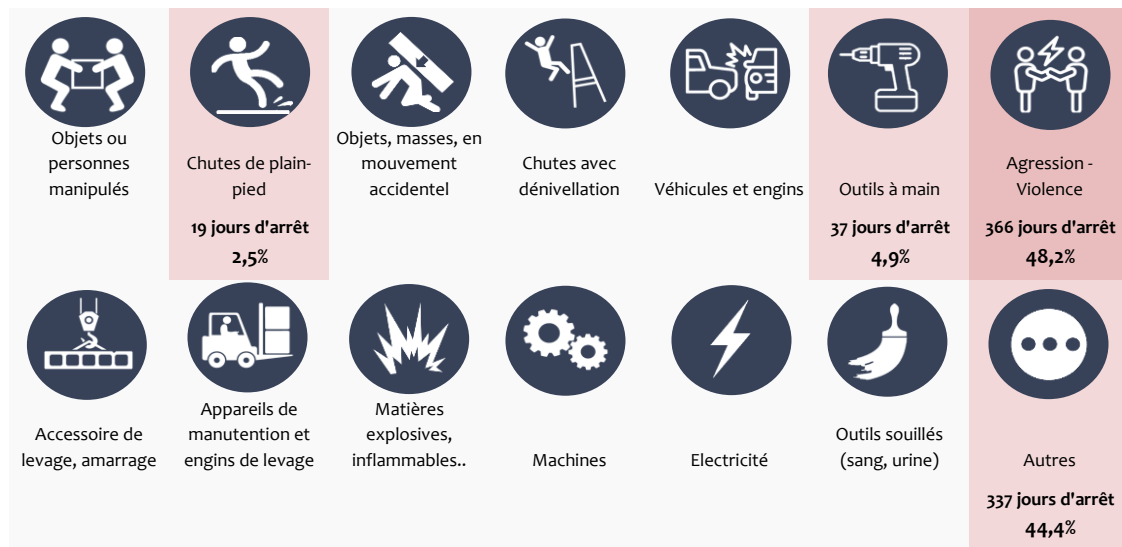


*Données FPT RSU 2022

➤ Le siège principal de lésions des accidents de travail se situe à la main représentant 54,9% des

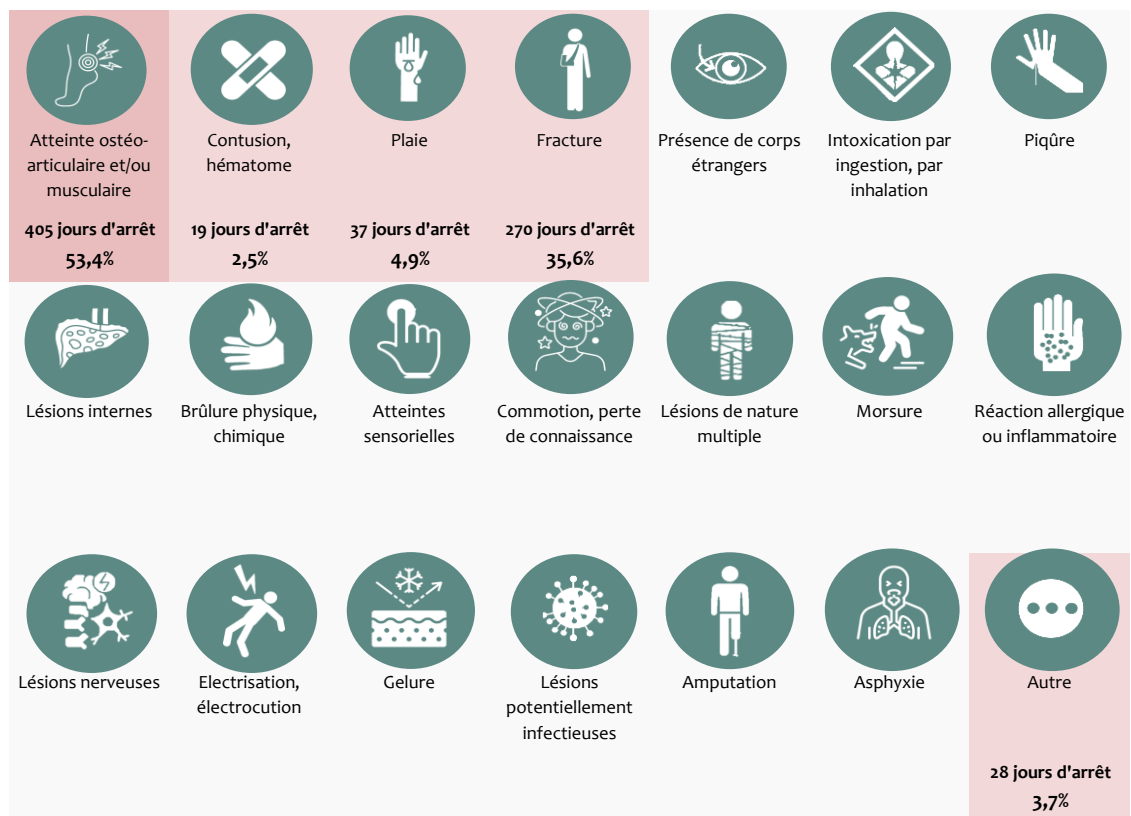
jours d'arrêts liés aux accidents de travail.

Principaux éléments matériels liés aux **accidents de travail**



- Le principal élément matériel lié aux accidents est l'agression ou la violence (48,2% des jours d'arrêts)

Principales natures de lésions liées aux **accidents de travail**



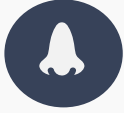
- La principale nature de lésions liée aux accidents est l'atteinte ostéo-articulaire et/ou musculaire (53,36% des jours d'arrêts)

Les maladies professionnelles

Principaux types d'activités* liées aux **maladies professionnelles**



Principaux types de **maladies professionnelles** ou à caractère professionnel ou contractées en service reconnues dans l'année

57A  Epaule 1 arrêt 50,0%	30  Affections professionnelles consécutives à l'inhalation de poussières d'amiante	66  Rhinite et asthmes professionnels	57D et E  Affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures de travail (genou, cheville, pied)	40  Maladies dues aux bacilles tuberculeux et à certaines mycobactéries atypiques	69  Affections provoquées par les vibrations et les chocs transmis par certaines machines outils, outils et objets	57B  Coude
97  Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par des vibrations 1 arrêt 50,0%	1  Affections dues au plomb et à ses composés	42  Atteinte auditive provoquée par les bruits lésionnels	Autres  Maladies professionnelles liées aux risques psychosociaux	30bis  Cancer broncho-pulmonaire provoqué par l'inhalation de poussières d'amiante	57C  Poignet - Main et doigt	98  Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutention manuelle

► Le principal type de maladie professionnelle est l'épaule (50% des arrêts)

– Documents et démarches de prévention complémentaires

Existence d'une évaluation des risques psychosociaux par service	16,7%
Existence d'un diagnostic RPS	16,7%
Existence d'un programme annuel de prévention ou un plan d'action santé sécurité	5,6%
Dispose du rapport d'activités de la médecine préventive	16,7%
Agent Chargé de la Fonction d'Inspection (ACFI) désigné	5,6%
Nombre de visite(s) de l'ACFI dans l'année	0
Nombre de saisines du CST/CHSCT pour l'exercice du droit d'alerte ou de retrait	0
Existence d'un diagnostic de pénibilité annexé au document unique	5,6%
Existence de fiches individuelles de suivi des facteurs de pénibilité	0,0%
Existence de fiches d'exposition à la pénibilité réalisées dans l'année	0,0%
Existence de fiches d'exposition à l'amiante	0,0%
Existence de fiches d'exposition à l'amiante réalisées dans l'année	0,0%
Existence d'un plan de prévention des entreprises extérieures	0,0%

– Réalisation

Cette synthèse sur la santé, de la sécurité et des conditions de travail reprend les principaux indicateurs de cette thématique présents dans le Rapport Social Unique. L'outil automatisé développé sous QLIK SENSE synthèse a été réalisé par l'Observatoire de l'emploi et de la FPT de Nouvelle-Aquitaine et le CIG de la Grande-Couronne.



Date de publication : **décembre 2025**
Synthèse réalisée par le Centre de Gestion de la Charente

Version 1